



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Première session ordinaire  
Rome, 27 février–2 mars 2023

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 23 janvier 2023

WFP/EB.1/2023/5-D/4/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## **Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Mauritanie (2019–2023)**

### **Contexte**

1. Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) établi pour la Mauritanie pour la période 2019-2023.
2. L'évaluation avait pour finalité d'analyser le positionnement stratégique du PAM, sa contribution à la réalisation des effets directs, son efficacité dans la mise en œuvre du PSP ainsi que les facteurs expliquant les résultats obtenus.
3. L'évaluation a été menée entre avril 2021 et avril 2022 et s'est appuyée sur une approche consultative axée sur l'utilisation. Elle a permis de répondre à un double objectif, à savoir rendre compte de l'action menée et favoriser l'apprentissage, de manière à éclairer l'élaboration du nouveau PSP pour la Mauritanie.
4. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisées également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et les délais de mise en œuvre des recommandations. Dans certains cas, le bureau de pays a accepté les recommandations, mais adapté les calendriers proposés pour mener à bien les mesures envisagées. Cela tient en grande partie au fait qu'au moment où l'évaluation a été réalisée, il était prévu que le PSP se termine à la fin de 2022. Depuis, toutefois, le Bureau du PAM en Mauritanie s'est employé à faire concorder la période de mise en œuvre du prochain PSP avec le cycle du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la Mauritanie, qui débute en 2023, ce qui l'a amené à prolonger de 14 mois le PSP en cours de façon à couvrir la période allant de janvier 2023 au 28 février 2024.

### **Coordonnateurs responsables:**

Mme K. Samba  
Directrice de pays  
courriel: [kinday.samba@wfp.org](mailto:kinday.samba@wfp.org)

M. C. Nikoi  
Directeur régional  
Afrique de l'Ouest  
courriel: [chris.nikoi@wfp.org](mailto:chris.nikoi@wfp.org)

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>Degré de priorité: Élevé</b></p> <p><b>Recommandation 1: Renforcer la stratégie combinée associant protection sociale adaptative et résilience intégrée.</b></p> <p>1.1 Développer l'action stratégique que le PAM mène en matière de protection sociale afin de renforcer la vision d'avenir et le rôle moteur du Gouvernement dans ce domaine et d'étendre la couverture des programmes de protection sociale de sorte qu'ils contribuent davantage aux plans d'intervention face aux chocs ainsi qu'à l'amélioration de la résilience et de la nutrition de la population.</p> <p>(Décembre 2023)</p>	<p>Bureau de pays – direction et unité chargée des programmes (Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille; Taazour [agence nationale de protection sociale])</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille afin d'élaborer une nouvelle politique nationale de protection sociale, et faire en sorte que la stratégie soit clairement reliée à la protection sociale réactive face aux chocs.</li> <li>2. Travailler aux côtés du Gouvernement pour expérimenter une plateforme de paiement numérique dans la perspective de l'intervention à mener pendant la période de soudure de 2023 qui vise à renforcer les systèmes publics de protection sociale, à fournir des informations à ces systèmes et à permettre le suivi en temps réel des paiements destinés aux bénéficiaires.</li> <li>3. Étendre la mise en œuvre (dirigée par le Gouvernement) de la piste d'action 1 de l'intervention menée durant la période de soudure, le PAM agissant en qualité de conseiller technique.</li> <li>4. Déterminer s'il est possible de fournir un complément en espèces pour améliorer la nutrition dans le cadre de l'intervention menée pendant la période de soudure de 2023, en collaboration avec le Gouvernement.</li> </ol>	<p>Bureau de pays – unités chargées des programmes, de l'appui institutionnel et de la nutrition, et équipe chargée de l'activité 2 du PSP (organismes publics – Taazour, Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille et Commissariat à la sécurité alimentaire [CSA]; bureau de pays – unités chargées des transferts de type monétaire, de la recherche, de l'analyse et du suivi, des technologies de l'information et des communications, et des achats; bureau régional – unités chargées de la protection sociale et de la nutrition)</p>	<p>Décembre 2023</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			5. Travailler aux côtés du Gouvernement pour l'aider à diriger des activités de planification communautaire participative et à en assumer à terme la responsabilité, en renforçant ses capacités, en organisation des formations et en menant les activités de planification de manière conjointe.		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>1.2 Appuyer l'institutionnalisation et l'ancrage stratégique de la démarche intégrée fondée sur la résilience (non sectorielle et axée sur les territoires) dans les cadres stratégiques nationaux et le prochain plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (anciennement appelé "cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable").</p> <p>(Décembre 2023)</p>	<p>Bureau de pays – direction et unités chargées des programmes et des partenariats</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée. Le bureau de pays accepte cette recommandation, et estime que sa mise en œuvre nécessitera du temps et de procéder par étapes en collaboration avec de nombreux autres acteurs. La mise en œuvre risque d'être interrompue et de pâtir d'un manque d'adhésion en cas de changement de gouvernement ou si la stratégie change. Les mesures seront mises en œuvre dans les délais annoncés et avant le début du nouveau PSP, mais leur application se poursuivra probablement au cours de la période couverte par celui-ci et elles seront reprises dans la stratégie de programmation adoptée par le PAM pour le PSP 2024-2028.</p>	<p>6. Établir un lien clair entre le renforcement des activités intégrées axées sur la résilience et la protection sociale dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable que le Gouvernement et des entités des Nations Unies élaborent actuellement.</p> <p>7. Mener des missions sur le terrain, des visites de sensibilisation et des réunions régulières et organiser des ateliers d'échange de connaissances avec le Ministère de l'agriculture et d'autres parties prenantes dans le cadre d'initiatives visant à relier leurs travaux au registre social national et à l'ensemble du système de protection sociale.</p> <p>8. Travailler en collaboration avec d'autres parties prenantes (entités publiques, organisations non gouvernementales) pour renforcer l'approche intégrée fondée sur la résilience au niveau des wilayas (régions).</p> <p>9. Continuer de sensibiliser à la création d'un comité national de pilotage chargé du renforcement de la résilience, qui relèverait du Ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs.</p>	<p>Bureau de pays – unité chargée des programmes, équipes chargées de la résilience et du renforcement des capacités institutionnelles (organismes publics – Ministère de l'agriculture, Ministère de l'élevage, Taazour, Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille, Agence nationale de la grande muraille verte et Ministère de l'environnement et du développement durable; bureau de pays – unités chargées des relations avec les donateurs et de la recherche, de l'analyse et du suivi; bureau régional – unités chargées de la protection sociale et de la résilience)</p>	<p>Décembre 2023</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
1.3 Maintenir un équilibre entre la participation à l'élaboration des politiques publiques et la capacité à faire face aux besoins immédiats afin de mettre en place des solutions durables et de mieux faire connaître l'action du PAM auprès des instances centrales. (Décembre 2022)	Bureau de pays – unité chargée des programmes (registre social national; bureau régional)	La recommandation est acceptée.	<p>10. Dans le cadre de l'intervention menée au cours de la période de soudure, continuer de suivre une approche à deux volets visant à renforcer les systèmes publics tout en facilitant la conduite d'une intervention humanitaire en temps voulu.</p> <p>11. Continuer de collaborer avec le CSA en détachant des membres du personnel et en fournissant un appui technique aux fins de la collecte et de l'analyse des données et dans le cadre de l'intervention humanitaire menée pendant la période de soudure.</p> <p>12. Élaborer, au niveau du bureau de pays, une stratégie de protection sociale qui soit axée sur le renforcement général des systèmes et mette l'accent sur la protection sociale réactive face aux chocs.</p>	Bureau de pays – unité chargée des programmes, équipe chargée des transferts de type monétaire pendant la période de soudure (activité 2 du PSP), équipe chargée du renforcement des capacités institutionnelles (organismes publics – Taazour, CSA et Dispositif national de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles [DCAN]; bureau de pays – unités chargées des achats et de la recherche, de l'analyse et du suivi; bureau régional – unités chargées de la protection sociale ainsi que de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)	Juin 2023

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
1.4 Poursuivre l'engagement du PAM en faveur du renforcement des capacités aux niveaux central et décentralisé. (Décembre 2022)	Bureau de pays – unité chargée des programmes (registre social national; bureau régional)	La recommandation est acceptée. Il s'agit d'une activité en cours dans tous les domaines de mise en œuvre.	13. <i>Activité 2 du PSP</i> : Collaborer avec le Gouvernement pour mener l'intervention pendant la période de soudure en suivant une approche à deux volets et continuer de renforcer les capacités du DCAN au moyen de détachements, de visites d'étude et de formations.  14. <i>Activité 3 du PSP</i> : Mener une analyse en suivant l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation, en collaboration avec le Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système éducatif et la Direction de la nutrition et de l'éducation sanitaire; mener des missions régionales de suivi en collaboration avec la Direction de la nutrition et de l'éducation sanitaire; et élaborer une stratégie d'alimentation scolaire pour le nouveau PSP, en mettant l'accent sur le transfert des responsabilités au Gouvernement au cours des cinq prochaines années.	Bureau de pays – unité chargée des programmes, y compris les équipes chargées du renforcement des capacités institutionnelles, de la résilience et des transferts de type monétaire (activité 2) (organismes publics – Taazour, CSA, Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système éducatif, Ministère de la santé, Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'environnement et du développement durable, Agence nationale de la grande muraille verte; bureau de pays – unités chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, et des finances; bureau régional – unités chargées de la protection sociale, de la résilience, et de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Décembre 2023

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			15. <i>Activité 4 du PSP</i> : Dispenser des formations en matière de dépistage des problèmes nutritionnels en collaboration avec le Gouvernement et à destination des fonctionnaires gouvernementaux; relier plus étroitement les programmes de traitement de la malnutrition aiguë sévère aux programmes de traitement de la malnutrition aiguë modérée au moyen d'activités de renforcement des capacités menées en collaboration avec le Gouvernement; élaborer, pour le bureau de pays, une stratégie de prévention et de traitement des problèmes nutritionnels, en mettant l'accent sur la communication visant à faire évoluer la société et les comportements et en tenant compte du nouveau PSP. Rechercher les moyens d'investir dans la production locale d'aliments nutritifs spécialisés.		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			<p>16. <i>Activité 5 du PSP</i>: Continuer de réaliser une planification communautaire participative aux niveaux régional et local en collaboration avec le Gouvernement; établir des liens plus clairs entre l'assistance alimentaire pour la création d'actifs et la protection sociale; accueillir des ateliers de formation intensive et d'autres formations (sur l'utilisation des drones et de l'imagerie par satellite, par exemple) avec les homologues régionaux et nationaux.</p> <p>17. <i>Activité 6 du PSP</i>: Élaborer, pour le bureau de pays, une politique globale de protection sociale qui intègre le renforcement des capacités et la formation en collaboration avec divers ministères intervenant en matière de protection sociale (par exemple, environnement, santé, famille).</p> <p>18. Évaluer, et élaborer une feuille de route portant sur les moyens de renforcer les compétences nationales et régionales dans les domaines de l'analyse de la sécurité alimentaire et de l'alerte rapide, de la gestion des chaînes d'approvisionnement et des produits, de la numérisation et du système général de marché.</p>		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>Degré de priorité: Élevé</b>  <b>Délai de mise en œuvre: Décembre 2022</b>  <b>Recommandation 2: Prendre davantage en compte les questions transversales.</b>  <i>2.1 Problématique femmes-hommes: mettre en œuvre la transition consistant à passer d'une approche intégrative à une démarche porteuse de transformations.</i></p>	<p>Bureau de pays – responsable de la problématique femmes-hommes (système national de prévention et de gestion des crises; bureau régional)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyser toutes les activités sous l'angle de la problématique femmes-hommes dans le cadre de l'élaboration du nouveau PSP. Rechercher des programmes et des interventions spécifiques qui luttent contre les normes sexistes, encouragent l'occupation des postes d'influence par les femmes et s'attaquent aux inégalités de pouvoir entre les femmes et les hommes.</li> <li>2. Rechercher des possibilités d'intégrer des activités de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes dans les interventions d'assistance alimentaire, en particulier dans les activités de création d'actifs et de nutrition.</li> </ol>	<p>Bureau de pays – responsable de la problématique femmes-hommes et unité chargée des programmes (directeur de pays adjoint; bureau régional – unité chargée de la problématique femmes-hommes)</p>	<p>Décembre 2023</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>2.2 <i>Obligation redditionnelle</i>: rendre davantage compte de l'action menée aux parties prenantes et leur faire remonter les observations afin de renforcer leur adhésion.</p>	<p>Bureau de pays – responsable de la problématique femmes-hommes (bureau régional)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Renforcer le dispositif gratuit de permanence téléphonique en intégrant un mécanisme de retour d'information en temps réel et en développant les mécanismes de suivi (en proposant, par exemple, des représentations graphiques des données pour faciliter le suivi de la suite donnée aux observations communiquées).</li> <li>4. S'assurer que les mécanismes communautaires de remontée de l'information et d'intervention permettent, à l'issue du processus, d'informer les intéressés de la suite donnée à leurs observations (au moyen de présentations collectives et d'appels personnels, notamment).</li> <li>5. Évaluer si d'autres mécanismes communautaires de remontée de l'information et d'intervention nécessitent d'être renforcés, et adapter les programmes en conséquence.</li> <li>6. Renforcer les systèmes de suivi des processus, des produits et des effets directs dans le cadre du dispositif global de suivi des bénéficiaires.</li> </ol>	<p>Bureau de pays – unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi avec l'appui de l'unité chargée des programmes et du prestataire de services gérant le centre d'appels utilisé pour le mécanisme communautaire de remontée de l'information (bureau de pays – équipe chargée des technologies de l'information et des communications et unité chargée des programmes; équipe mondiale chargée du logiciel SugarCRM)</p>	<p>Décembre 2023</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
2.3 <i>Environnement</i> : prendre davantage en considération les questions environnementales lors de la mise en œuvre des interventions du PAM.	Bureau de pays (bureau régional)	La recommandation est acceptée.	<p>7. Travailler aux côtés du bureau régional pour déterminer s'il est possible de mener des évaluations environnementales (ou une version allégée de ces évaluations), en particulier concernant les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs.</p> <p>8. Envisager d'assouplir les conditions attachées aux interventions menées pendant la période de soudure, en mettant l'accent sur les initiatives vertes et intelligentes face au climat (comme la plantation d'arbres).</p>	Bureau de pays – unité chargée des programmes/responsable des programmes et équipe chargée de la résilience; Siège – équipe chargée de l'environnement; bureau régional – unité chargée de la résilience	Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>Degré de priorité: Élevé</b></p> <p><b>Délai de mise en œuvre: Décembre 2022</b></p> <p><b>Recommandation 3: Revoir la stratégie relative à l'assistance en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil en fonction des atouts respectifs des parties prenantes, y compris des communautés locales.</b></p> <p>3.1 Renforcer la mise en place de solutions durables.</p>	Bureau de pays (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR]; Ministère de l'environnement et du développement durable; registre social national; Tekavoul [programme national de protection sociale]; Taazour, communautés locales; équipe de pays des Nations Unies)	La recommandation est acceptée.	<ol style="list-style-type: none"> <li>Utiliser une stratégie de resserrement du ciblage permettant de rechercher des possibilités de diversification des sources de financement, notamment pour les solutions durables et les activités de renforcement de la résilience mises en œuvre à l'intention des réfugiés vivant à l'intérieur du camp qui sont classés dans le groupe 2, des réfugiés se trouvant à l'extérieur du camp et des membres de la communauté d'accueil pour faire en sorte qu'à terme ils n'aient plus besoin de l'aide humanitaire; rechercher des partenariats stratégiques pour dispenser des formations et fournir un appui en matière de génération de revenus (en collaboration, par exemple, avec l'Agence allemande de coopération internationale et le HCR).</li> <li>S'efforcer de mettre en place des activités formelles d'inclusion financière dans le camp de réfugiés, notamment des cours d'alphabétisation.</li> </ol>	Bureau de pays – unités chargées des programmes et de la résilience; bureau auxiliaire de Bassikounou – unité chargée des programmes (partenaires coopérants du PAM [à déterminer]); Taazour; HCR; registre social national; comité de gestion du camp)	Décembre 2023

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
3.2 Renforcer le positionnement et les capacités du PAM en matière de protection et d'accès humanitaire et adapter les interventions en tenant mieux compte des contraintes.	Bureau de pays ( bureau régional; Siège)	La recommandation est acceptée.	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Former le personnel et les partenaires coopérants du PAM qui se trouvent dans les zones à haut risque aux questions relatives à l'accès humanitaire et à la sécurité.</li> <li>4. S'assurer qu'un coordonnateur est en poste dans chaque bureau auxiliaire et dans le bureau de pays, et que ces coordonnateurs sont en mesure de gérer les problèmes de protection propres à leurs bureaux respectifs et relatifs aux programmes.</li> <li>5. Promouvoir les possibilités d'apprentissage concernant la protection et la prise en compte systématique de cette question dans les programmes du bureau de pays.</li> </ol>	Bureau de pays et bureaux auxiliaires – coordonnateurs (comité des Nations Unies chargé de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles; partenaires coopérants du PAM; Département de la sûreté et de la sécurité; HCR; bureau de pays – coordonnateur pour les questions de sécurité, responsable des programmes; unité chargée des programmes; bureau régional – unité chargée de la protection)	Décembre 2023
<p><b>Degré de priorité: Élevé</b>  <b>Délai de mise en œuvre: Décembre 2022</b>  <b>Recommandation 4: Renforcer l'impact de l'ensemble intégré d'activités axées sur la résilience.</b></p> <p>4.1 Renforcer la mise en œuvre opérationnelle des synergies entre les activités composant l'ensemble intégré d'activités axées sur la résilience.</p>	Bureau de pays – unité chargée de la résilience; bureaux auxiliaires (y compris les coordonnateurs pour les questions de résilience) (UNICEF; bureau régional; organisations non gouvernementales internationales)	La recommandation est acceptée.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mener une restructuration limitée de l'unité du bureau de pays chargée des programmes afin de faciliter l'adoption de l'approche coordonnée.</li> <li>2. Actualiser régulièrement la composition de l'ensemble intégré d'activités axées sur la résilience pour garantir un chevauchement optimal des programmes.</li> </ol>	Bureau de pays – unités chargées des programmes, de la résilience, des relations avec les donateurs et de la recherche, de l'analyse et du suivi (partenaires coopérants du PAM; bureau de pays et bureaux auxiliaires; bureau régional – unités chargées de la résilience et des relations avec les donateurs; entités	Décembre 2023

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
			<p>3. Établir une liste de vérification du suivi conjoint pour toutes les activités intégrées axées sur la résilience, et nommer un partenaire responsable de ce suivi, lequel comprendra la création de représentations graphiques des données permettant au bureau de pays d'être plus à même de présenter les informations dans un format facile à utiliser.</p> <p>4. Mener des activités de sensibilisation et de mobilisation de fonds destinées à l'ensemble intégré d'activités axées sur la résilience (par opposition aux activités menées séparément).</p> <p>5. Renforcer les synergies entre les activités des programmes menées en faveur de la résilience (activités 1 à 5 du PSP) de façon à promouvoir une approche transversale de la protection sociale (au moyen de la planification conjointe, du partage des ressources, de l'utilisation des zones de convergence, de l'évaluation conjointe, etc.).</p>	<p>publiques – préfets, maires, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'environnement et du développement durable et Agence nationale de la grande muraille verte)</p>	

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>4.2 Pérenniser l'ensemble intégré d'activités axées sur la résilience aux niveaux des régions, des départements, des communautés et des activités, en coordination avec les initiatives menées à l'échelle nationale.</p>	<p>Bureau de pays – unité chargée de la résilience, responsables des activités et bureaux auxiliaires (y compris les coordonnateurs pour les questions de résilience) (organisations non gouvernementales internationales)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Élaborer une stratégie de transition (arrêt progressif) fondée sur des données factuelles, qui comprendra des mesures clairement définies visant à parvenir à un transfert durable des responsabilités.</li> <li>7. Continuer de réaliser une planification communautaire participative, en associant toutes les parties prenantes clés présentes aux niveaux local et régional et en utilisant les résultats pour élaborer des stratégies efficaces de pérennisation des résultats et de transfert des responsabilités.</li> <li>8. Rechercher des possibilités de financement des activités intégrées axées sur la résilience que le Gouvernement met en œuvre avec l'appui technique du PAM.</li> <li>9. Organiser des visites d'étude et des ateliers d'échange de connaissances, réaliser des présentations et mener d'autres activités visant à s'assurer que les fonctionnaires gouvernementaux à l'échelle nationale connaissent les activités intégrées axées sur la résilience et sont en mesure de les relier à leurs propres programmes et à ceux des administrations décentralisées.</li> </ol>	<p>Bureau de pays – unité chargée des programmes, équipe chargée de l'assistance alimentaire pour la création d'actifs (bureau de pays et bureaux auxiliaires)</p>	<p>Décembre 2024</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
4.3 Développer la production de données factuelles quantitatives et qualitatives relatives à l'ensemble intégré d'activités axées sur la résilience et à ses composantes.	Bureau de pays – unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (UNICEF; autres organisations internationales; acteurs participant aux activités d'appui en faveur de la résilience; bureau régional)	La recommandation est acceptée.	<p>10. Produire des données factuelles qualitatives et quantitatives montrant les effets directs et l'impact de l'ensemble intégré d'activités axées sur la résilience, notamment l'utilité de chaque activité (au moyen, par exemple, d'une analyse d'attribution des résultats, d'études de cas, de fiches d'information ou d'autres études).</p> <p>11. Recueillir des données factuelles qui font apparaître le lien entre la mise en œuvre de l'ensemble intégré des activités axées sur la résilience menées par le PAM et la réduction de l'assistance humanitaire.</p>	Bureau de pays – unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi avec l'appui de l'unité chargée des programmes, équipes chargées des activités intégrées axées sur la résilience; UNICEF; bureau de pays – unité chargée des partenariats (bureau de pays et bureaux auxiliaires; entités publiques – Ministère de l'environnement et du développement durable, Agence nationale de la grande muraille verte, Ministère de l'agriculture et CSA; bureau régional – unités chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, de la résilience, et des partenariats)	Décembre 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)					
Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>Degré de priorité: Élevé</b>  <b>Délai de mise en œuvre: Décembre 2022</b>  <b>Recommandation 5: Renforcer l'appui à l'élaboration des politiques nationales en matière d'alimentation scolaire et de prise en charge de la malnutrition aiguë.</b></p> <p>5.1 Renforcer l'appui que le PAM apporte au Gouvernement pour aider celui-ci à mettre en œuvre le programme national d'alimentation scolaire et faire la preuve des effets obtenus grâce à l'alimentation scolaire.</p>	Bureau de pays (Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système éducatif; Counterpart International; bureau régional)	La recommandation est acceptée.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaborer, au niveau du bureau de pays, une stratégie d'alimentation scolaire définissant la façon dont le PAM peut aider au mieux le Gouvernement à renforcer la politique nationale dans ce domaine.</li> <li>2. Envisager de recruter un consultant pour un contrat de courte durée, qui pourra être détaché auprès du Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système éducatif afin d'aider à la rédaction d'une nouvelle stratégie d'appui à la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire. Cette stratégie sera conforme à la coalition pour des repas scolaires mise en place en coordination avec le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021.</li> <li>3. Soutenir la stratégie adoptée par le DCAN en matière de nutrition en redynamisant le comité technique chargé de la nutrition au moyen de réunions régulières, d'activités de sensibilisation et d'autres actions.</li> </ol>	Bureau de pays – unités chargées des programmes et des repas scolaires (Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système éducatif; Counterpart International; bureau régional – unités chargées des repas scolaires, de la nutrition et des programmes)	Décembre 2024

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MAURITANIE (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
5.2 Revoir la stratégie du PAM relative à la malnutrition aiguë modérée ainsi que les partenariats stratégiques connexes pour garantir une mise en œuvre efficace.	Bureau de pays (CSA; UNICEF; Ministère de la santé)	La recommandation est acceptée.	4. Élaborer, au niveau du bureau de pays, une stratégie de prévention et de traitement des problèmes nutritionnels en établissant des liens clairs entre les initiatives axées sur la malnutrition aiguë sévère et celles portant sur la malnutrition aiguë modérée.  5. Envisager de détacher un consultant auprès du CSA pour assurer la coordination des activités nutritionnelles d'urgence.	Bureau de pays – unités chargées des programmes et de la nutrition (Ministère de la santé, CSA, Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille, Taazour, Ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs; UNICEF; équipe spéciale mondiale chargée de la nutrition; bureau régional – unités chargées de la nutrition et des programmes)	Décembre 2024

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
DCAN	Dispositif national de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles
PSP	plan stratégique de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance